



Professionnels de la petite enfance

Comment reprendre votre activité en toute sécurité ?

Webinaire | 18 mai 2020 |

Sommaire

01

Généralités

Introduction
Principes généraux

02

**Mesures
organisationnelles**

03

Mesures techniques

04

Impliquer les salariés

05

Impliquer les parents

06

Tests et gestion des cas



01

Généralités

Introduction

- Le 11 mai marque la **reprise d'activité** de toutes les structures.
- L'accueil des enfants est un enjeu économique et social majeur : **retour au travail des deux parents, ou du parent.**
- La santé et la sécurité des enfants et des professionnels doivent être garanties.
- C'est une question de principe, et cela conditionne la réussite de cette reprise d'activité.

Contexte

- Le risque biologique est central en crèche et ne se limite pas au COVID-19 : une partie de ce qui est mis en place aujourd'hui bénéficiera à tous sur le long terme.
- Varicelle, rougeole, **CMV**...
- La reprise en contexte de COVID-19 est un défi.
- Les ressources (compétences, etc.) sont là !

COVID-19 : rappels

- Virus très contagieux, infection très polymorphe, tant en symptômes qu'en degré de gravité = pièges.
- Transmission : gouttelettes et contact avec surfaces souillées
- Mais virus **accessible à l'hygiène** : sensible à la quasi-totalité des agents désinfectants (alcool, javel...)

COVID-19 et enfants

- Formes graves **exceptionnelles** chez l'enfant :
 - très peu d'hospitalisation
 - décès rarissimes chez les moins de 3 ans
- La plupart du temps : virose banale avec fièvre... ou sans...
- Alors, pourquoi s'en inquiéter ?

COVID-19 et enfants

- Justement formes peu bruyantes ou symptômes banals chez l'enfant : passent inaperçues ! (pas besoin d'avoir des symptômes pour être contagieux = piège)
- Risque de devoir refuser les enfants pour une simple fièvre... ou un rhume.
- L'éviction / filtrage des enfants est donc difficile et peu utile in fine
- Inquiétude sur le rôle des enfants en tant que vecteurs, comme pour la grippe : peu de données sur ce point
- Protection des salariés condition sine qua non de la reprise effective d'activité (droit de retrait, arrêts préventifs...)

Quelle transmission ?

→ Entre adultes

→ Entre enfants

→ Des adultes aux enfants

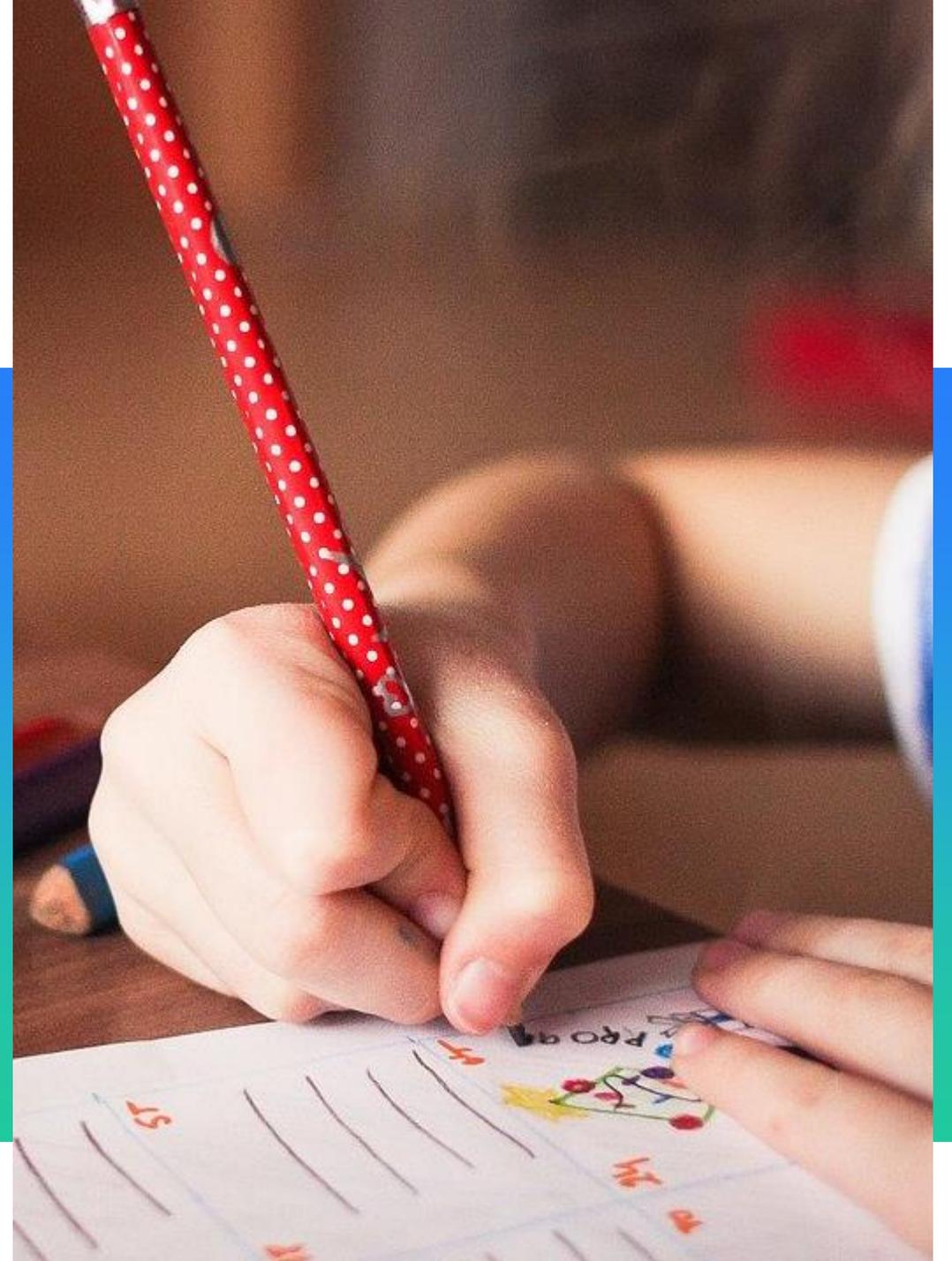
→ Des enfants aux adultes



Principes généraux

Les quelques messages fondamentaux

Les grands axes de la prévention



Les grands principes à retenir

- La lutte contre le COVID-19 est un **marathon** et pas un sprint : ce qui est mis en place doit pouvoir durer des semaines, des mois...
- Les **mesures organisationnelles** sont aussi importantes que les mesures plus **techniques** (nettoyage...).
- La prévention doit être **réactualisée** en fonction des consignes, du niveau d'activité, du retour d'expérience...
- Toutes les parties prenantes doivent être impliquées : parents, salariés, fournisseurs, sociétés de nettoyage, etc.

Les grands principes à retenir

- Les mesures doivent être **adaptées** à l'établissement.
- Ce qui est possible en micro-crèche ne l'est pas dans une grande structure... et inversement !
- Enfin : **le confort et la sécurité affective des enfants doivent être garantis**

Pas si vite...

- Ne pas se ruer sur les « mesures à prendre ».
- D'abord : remettre à plat l'activité, les process...
- **Evaluer les risques professionnels** et les retranscrire dans le document unique, en lien avec les représentants du personnel (jurisprudence Amazon)
- Cette évaluation sert de base pour déterminer les actions prioritaires.
- Pour ce qui est des entreprises tierces (nettoyage, livraisons) : remettre à jour ou créer le plan de prévention.

Pas si vite...

- Désigner un **référent COVID-19** chargé de suivre et d'actualiser les mesures
 - « Sensibiliser, renseigner, conseiller [...] »
 - Qui ? : médecin référent, diplômé(e) IDE ou puériculture, ou en micro-crèche la/le référent(e) technique
- Attention aux dérives

Les axes

- Réorganiser l'activité
- Mettre en place ou renforcer des mesures d'hygiène
- Impliquer les salariés
- Impliquer les parents
- Gérer les cas





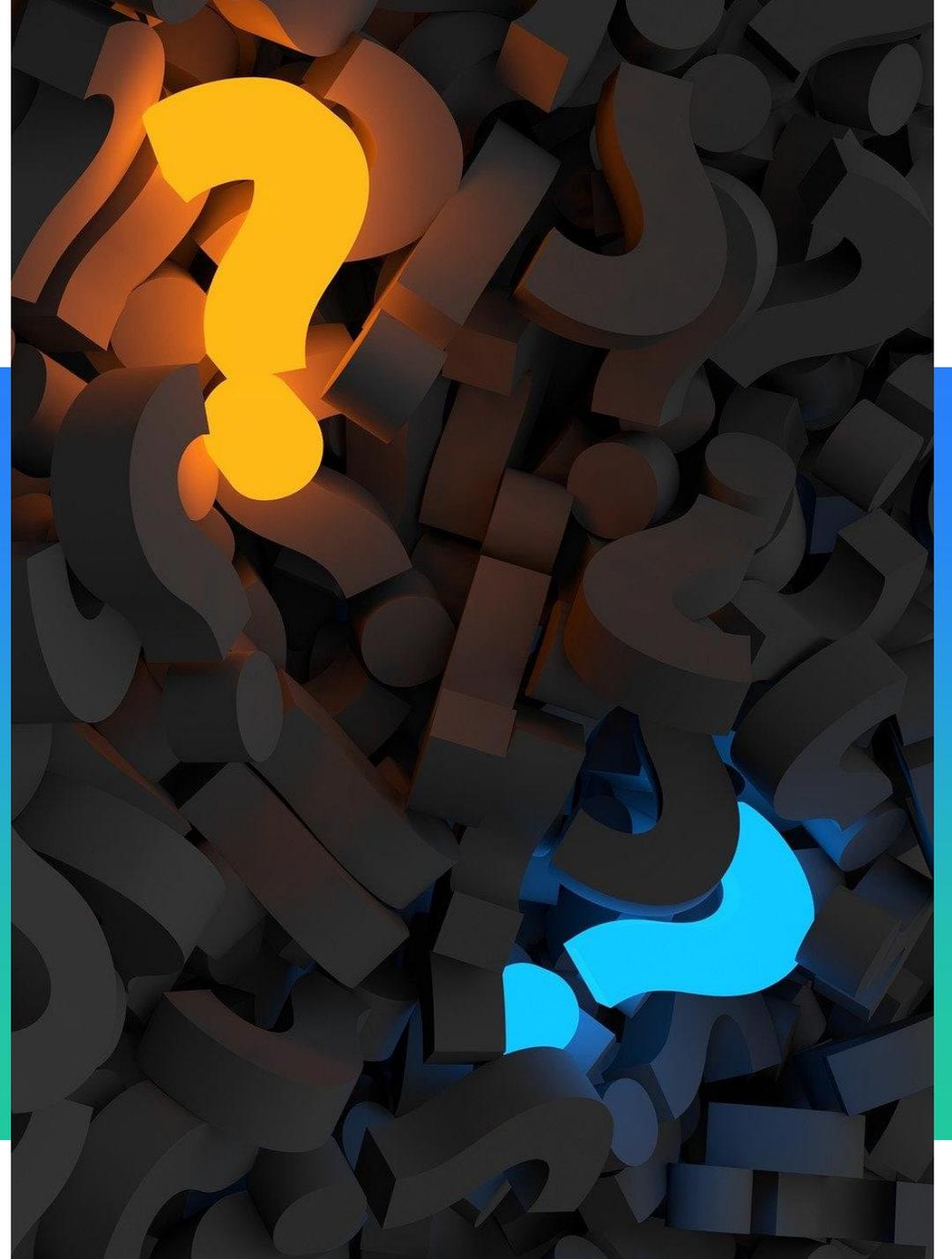
02

Mesures organisationnelles

Pourquoi ?

Les mesures barrières et l'hygiène sont nécessaires mais pas suffisantes.

L'organisation du travail elle-même doit être revue **pour réduire les circonstances exposantes**, la distanciation étant difficile à appliquer aux tout petits



En phase de déconfinement

- Effectifs limités : 10 enfants par groupe.
- Les groupes devant rester séparés toute la journée.
- Priorités d'admission des enfants fixées par les autorités (parents prioritaires, enfants déjà prise en charge).

Gestion de l'accueil des enfants

- Parents : port du masque et lavage des mains.
- Cf point dédié.

Gestion des groupes

- 10 enfants par groupe maximum.
- Groupes stables : pas de changement de groupes.
- Si possible groupes « verticaux ».
- Regrouper les fratries.
- Pas de contacts entre groupes.

Principe : réduire le brassage +++ (caisse de résonance des épidémies)

Gestion des équipes

- Objectif : **les mêmes professionnels avec les mêmes enfants.**
- Equipes stables par groupe pour les mêmes raisons.
- Pas d'intervenants extérieurs.



Gestion du matériel

- Pas de partage de matériel (jouets, matériel éducatif, etc.) entre groupes.
- Privilégier jouets faciles à désinfecter
- Bacs individualisés pour jeux et jouets.
- Si partage impératif : désinfection et isolement 24h du matériel avant partage.
- **Désinfection quotidienne.**



Gestion des locaux

- Pas de partage de pièces entre groupes.
- Si impératif : désinfecter entre deux groupes.
- Si local commun de type biberonnerie : lavage des mains avant d'entrer.
- Un seul enfant changé à la fois dans une pièce, avec vigilance renforcée sur la gestion des surfaces et des déchets.



Repas

- Lavage des mains avant et après.
- Repas par groupes, échelonnés.
- Désinfection des surfaces entre les groupes.
- Distanciation des enfants, si possible.
- Pas d'échange de nourriture ou d'objets.
- Linge à changer après chaque usage.



Sieste

- Mêmes principes que pour les repas :
 - Lavage des mains avant après
 - Distanciation
 - Séparer les groupes si possible...



Salariés à risque

- *Ce point n'a pas été détaillé dans le guide ministériel.*
- Les salariés à risque de forme grave, ou partageant le domicile d'une personne à risque grave, doivent faire l'objet d'une attention particulière.
- Affichage et communication (avec la liste des situations et pathologies concernées) pour inciter les personnes à se signaler au médecin du travail et/ou à prendre contact avec leur médecin traitant.
- Pas d'éviction systématique. Uniquement après évaluation de la situation.
- Le cas échéant, activité partielle.

Salariés à risque

- **1° Etre âgé de 65 ans et plus ;**
- **2°** Avoir des antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales), ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
- **3°** Avoir un diabète non équilibré ou présentant des complications ;
- **4°** Présenter une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale : (broncho pneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment) ;
- **5°** Présenter une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- **6°** Etre atteint de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
- **7°** Présenter une obésité (indice de masse corporelle **(IMC) > 30 kgm2**) ;

Salariés à risque

- **8°** Etre atteint d'une immunodépression congénitale ou acquise :
 - médicamenteuse : chimiothérapie anti cancéreuse, traitement immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive ;
 - infection à VIH non contrôlée ou avec des CD4 < 200/mm³ ;
 - consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ;
 - liée à une hémopathie maligne en cours de traitement ;
- **9°** Etre atteint de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
- **10°** Présenter un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie ;
- **11°** Etre au troisième trimestre de la grossesse.

Dépister ?

- Pour l'heure : aucun dépistage systématique n'est indiqué, que ce soit par test virologique ou sérologique.
- La sérologie pour rechercher une immunité n'est **pas recommandée** :
 - trop de doutes sur l'interprétation
 - aucun impact sur la pratique : les salariés doivent appliquer les mesures de prévention quoiqu'il arrive
- Vital de **solliciter un avis médical au moindre doute** (symptômes, contact possible avec un cas...) : dépistage ciblé / contact tracing.

Alors, on fait quoi ?

- **Alerter au moindre doute** (symptômes évocateurs).
- Garder minutieusement la **trace de tous les contacts au jour le jour** : quels enfants avec quels professionnels.
- Inciter les parents à **surveiller la température** : conseillé, mais secondaire.
- Pourquoi **ne pas le faire** sur place ?
 - augmente temps de contact
 - désinfection du thermomètre
 - potentiellement embouteillage le matin
 - pas forcément réaliste! (éviction intempestive)

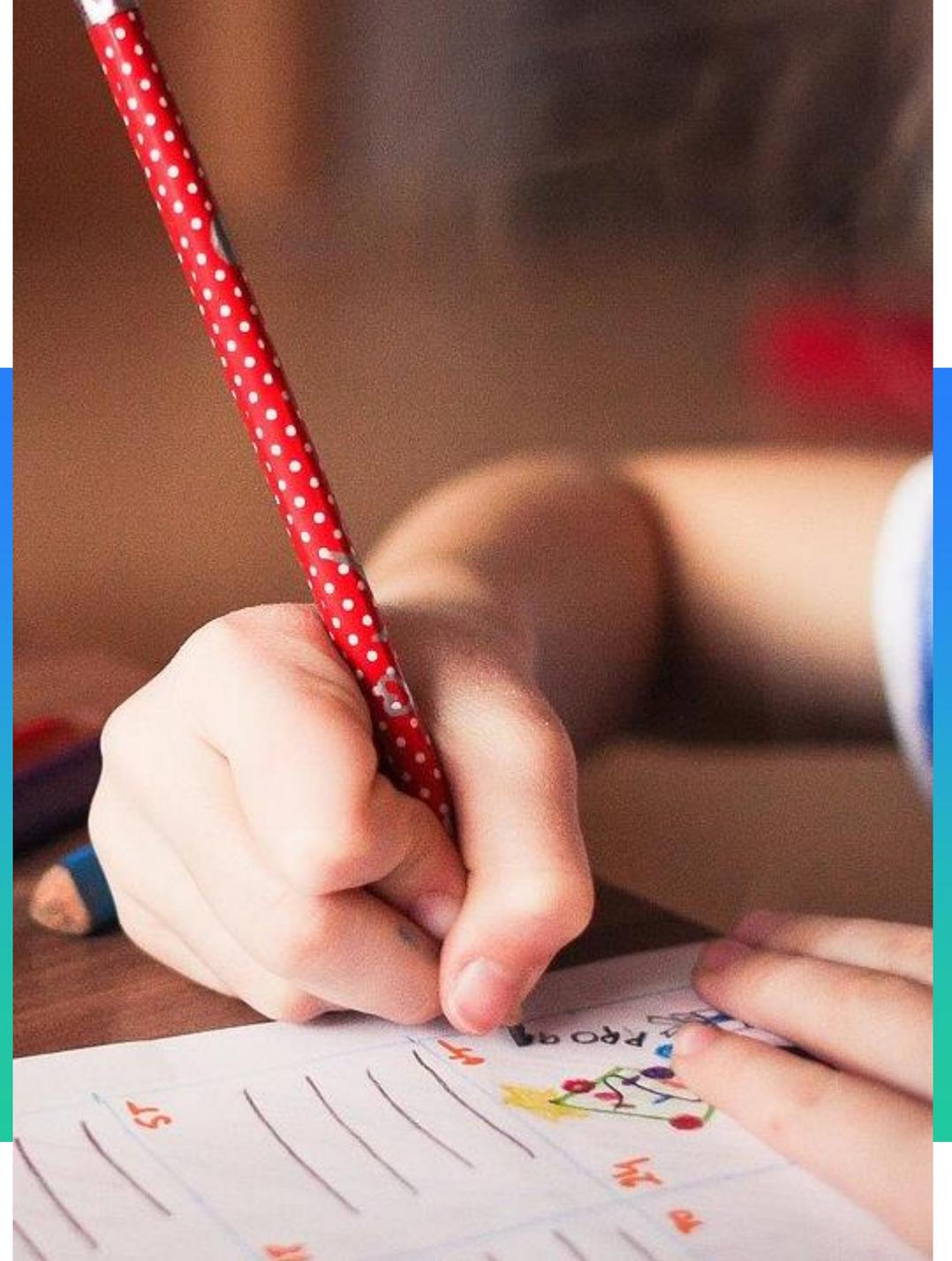


03

Mesures techniques

Pourquoi ?

Pour réduire
la concentration en
particules virales dans l'air
et sur les surfaces.



Durée de vie du virus



Hygiène des locaux

- Aérer les locaux **au moins 10 à 15 minutes, 3 fois par jour** :
 - le matin avant l'arrivée
 - pendant le déjeuner ou la sieste
 - pendant ou après le nettoyage
- Désinfecter les sols et les surfaces fréquemment touchées :
 - au moins 2 fois par jour.
 - Les produits usuels sont généralement virucides.
 - Nettoyer en commençant par les zones propres pour aller vers les zone sales.
- Passer l'aspirateur seulement s'il est équipé d'un filtre HEPA.
- Hygiène et protection renforcées pour les personnes chargées de l'entretien

Gestion du linge

- Manipuler le linge avec des gants.
- Manipulations délicates (ne pas tordre, jeter, etc : remise en suspension de particules).
- Si nécessité d'un stockage intermédiaire : sac pouvant aller à la machine (pour éviter re-manipulation)
- Lavage à **60° pendant 30 mn.**

Evacuation des déchets

- Une fois par jour.
- Déchets souillés (masques jetables, couches, etc.) : double ensachage, conservation 24h en sto intermédiaire.
- Désinfecter les poubelles.
- Porter gants et surblouse.



Gestion des livraisons et denrées

- Manipuler avec des gants.
- Eliminer les emballages inutiles.
- Désinfecter ce qui peut l'être.
- Laisser reposer.
- Assurer la coordination avec les entreprises qui livrent : respect des mesures barrières, des flux...



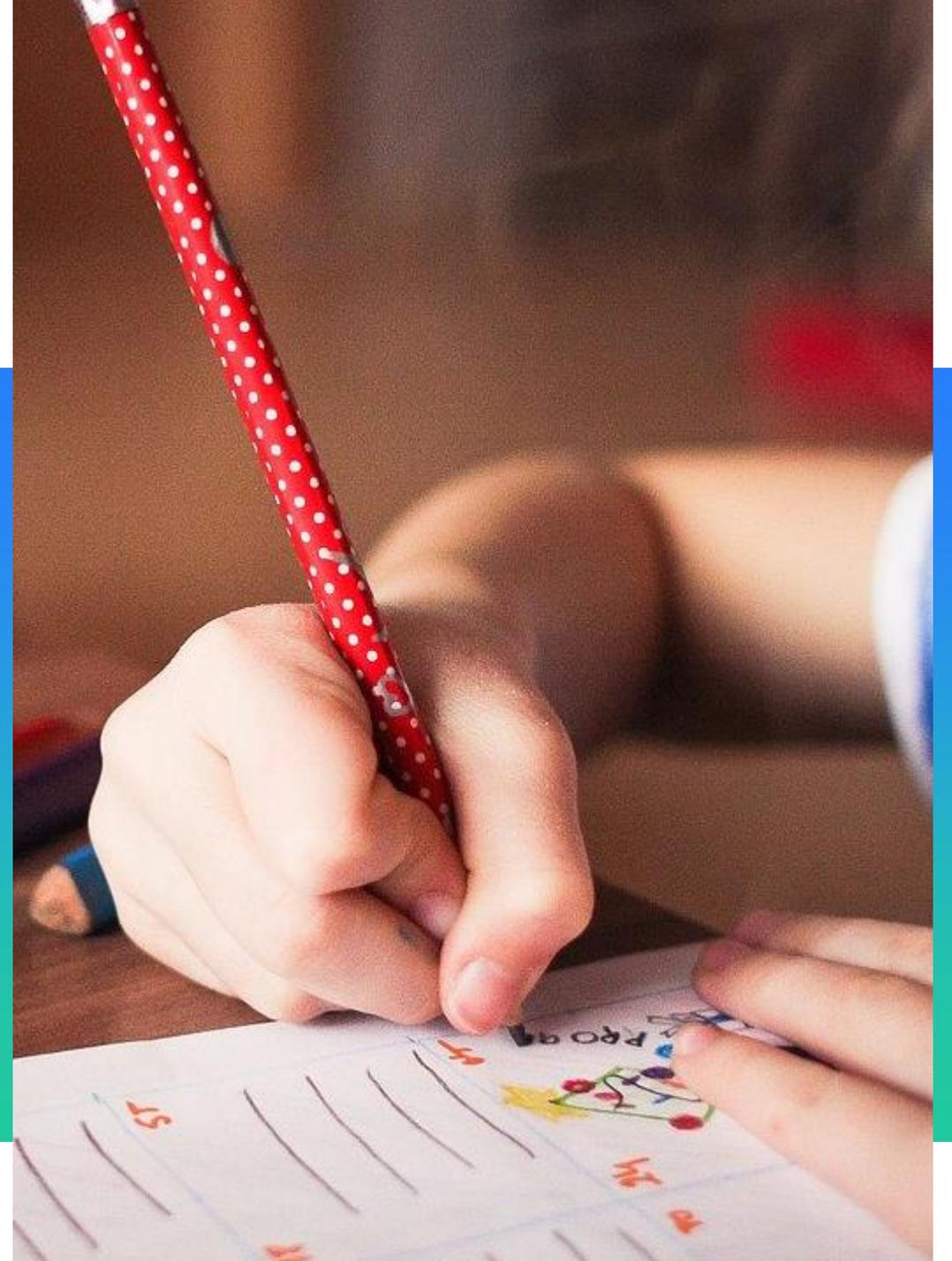
04

Impliquer les salariés

Co-élaborer, former, informer

Pourquoi ?

Les consignes d'hygiène des mains, de port du masques etc. doivent reposer sur l'information et la formation des salariés



Mise en place des procédures

- Mettre au point des procédures en dialoguant avec les salariés (management participatif) : règles plus adéquates, et mieux connues (on connaît mieux les règles qu'on a participé à rédiger)
- « Recycler » les salariés régulièrement : faire des briefings, évaluations participatives...
- Afficher les procédures aux lieux clés (ex : « gestion des tenues » dans le vestiaire, « nettoyage » dans le local de stockage des produits, « lavage de mains » à chaque lavabo)

Et surtout

- Mettre la crise à profit pour parler
 - du travail
 - des risques
 - de la prévention !

Tenues de travail

- Si tenue de travail : nettoyée sur place chaque jour.
- Si tenue personnelle : changée chaque jour. Informer les salariés sur le lavage.
- En crèche : une tenue dédiée pour les enfants peut être discutée, mais :
 - augmente les interactions avec contact avec l'enfant
 - génère des manipulations de vêtements

Port du masque

- Port obligatoire du masque « grand public » homologué catégorie 1 (AFNOR)
- Veiller à ce que les salariés disposent des masques.
Leur en fournir.
S'assurer du confort d'utilisation : **un masque mal toléré ne sera pas porté.**
- Rôle capital des consignes sur le port, le retrait, le lavage et la gestion du masque (comptage des réutilisations).
 - [Voir le replay du webinaire dédié aux masques](#) (AST67)
 - [Téléchargez l'affiche sur les masques](#) (EPSAT Vosges)

Impossible pour les enfants : risque d'étouffement !

Hygiène respiratoire

→ Mesures barrières générales :

- tousser et éternuer dans son coude,
- éternuer et se moucher avec un mouchoir à usage unique immédiatement jeté dans une poubelle fermée

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades**

Lavage des mains

- Lavage **régulier**, et **systematique** après certaines occasions
- **Professionnels** : Le matin avant tout contact avec les enfants ; Après tout contact avec l'un des parents ; Avant tout contact avec un aliment et avant et après chaque repas ; Avant et après chaque change ; Avant d'accompagner un enfant aux toilettes et après l'y avoir accompagné ; Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ; Après s'être mouché, avoir toussé, éternué ; Plusieurs fois par jour (au moins toutes les deux heures).
- **Enfants** : A l'arrivée de l'enfant ; Avant et après chaque repas ; Avant et après chaque sieste ; Avant et après chaque change ou passage aux toilettes ; Plusieurs fois par jour (au moins toutes les deux heures) notamment à l'occasion des changements d'activité ; Avant le départ de l'enfant.

Lavage des mains

- Eau et savon. SHA uniquement pour les professionnels (SHA = à mettre en sécurité. Distributeur fixe mural ou sur pied > 1,20 mètres)
- Sèche main papier à usage unique, poubelle fermée
- Importance de la technique : efficacité et tolérance en dépendent. Implanter des visuels pour rappeler la technique +++
- **Surtout : cheveux attachés, ongles courts, pas de bijoux**



Port des gants

Les gants constituent une surface où le virus « accroche » et survit plus longtemps, car pas de lavage.

- A réserver pour les opérations les plus salissantes : élimination des déchets, changes.
- Gants à usage unique pour la gestion des déchets et du linge.
- Gants réutilisables possible pour le nettoyage (protection+++)
mais à garder à part.



05

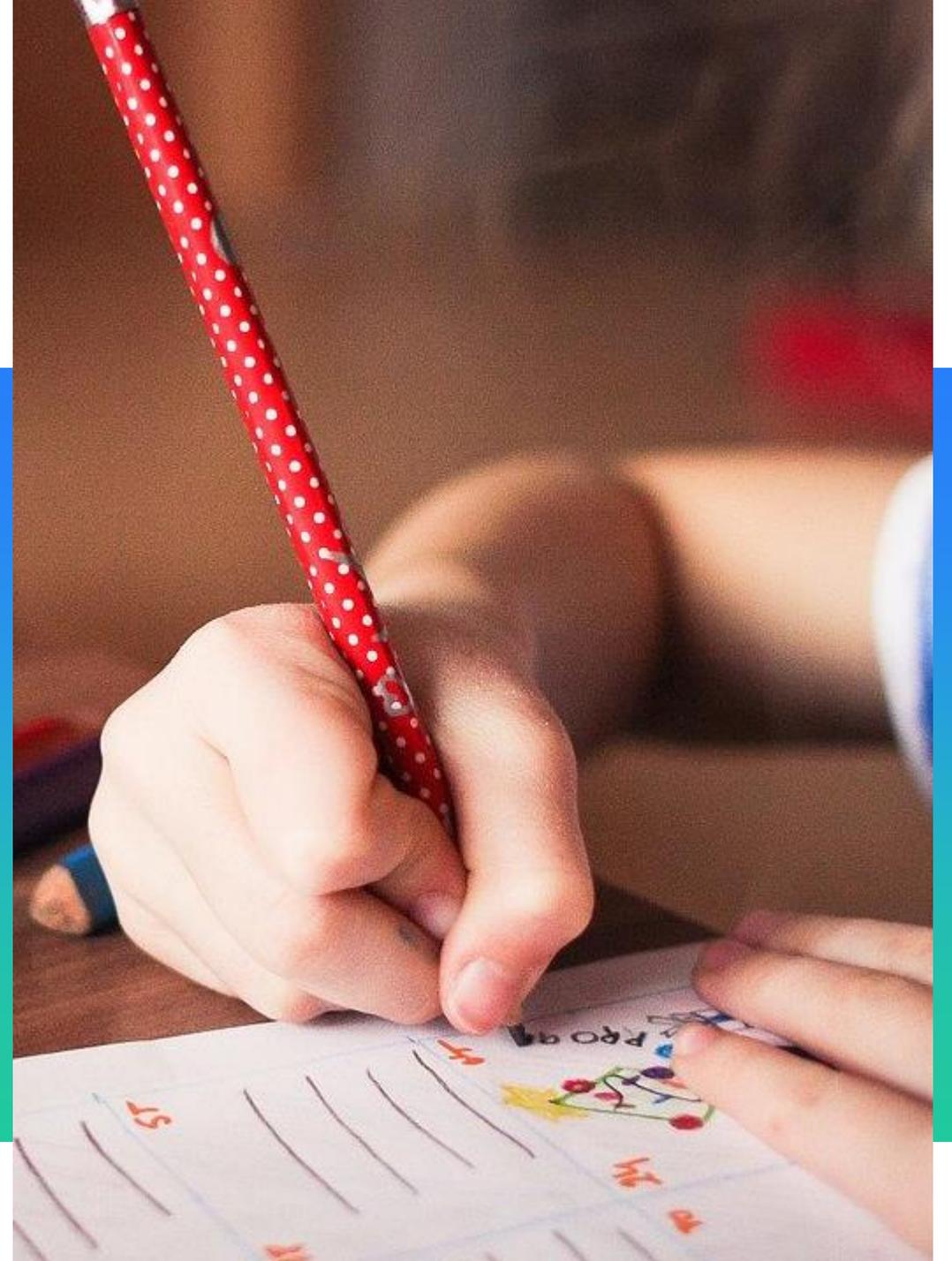
Impliquer les parents

La première ligne de défense

Pourquoi ?

Les parents sont les acteurs clés de la réussite de la reprise et du maintien de l'activité.

Leur participation repose sur un contrat moral.



Action des parents

- Les parents sont acteurs.
- Vigilance quant à l'état de santé de leur enfant.
- Bonne application des mesures barrières dans leur vie privée et professionnelle : contacts par procuration.
- Transparence et partage d'information avec l'équipe : courriels, SMS.

Engagement et information

→ Les parents doivent s'engager à :

→ ne pas emmener leur enfant s'il présente des signes évocateurs (fièvre, rhinopharyngite).

→ venir le chercher au plus vite si des signes apparaissent dans la journée

→ **à signaler les symptômes suspects au sein du foyer** (cas « témoins » chez les adultes ou les ados, plus faciles à imputer au covid que la fièvre chez le tout petit...)

→ Surveiller la température au domicile

→ Information écrite (par courriel, et affichage) sur les mesures barrières et sur l'organisation spécifique liée au COVID-19

Accueil

- Un seul parent à la fois, seul (pas de conjoint ni de membres de la fratrie non accueillis), masqué, se lavant les mains à l'entrée.
- Préserver un temps de transmission minimal.
Si des échanges longs sont nécessaires : communiquer par téléphone ou par écrit (SMS) avant l'accueil
- Etaler les arrivées.
- Ne pas emmener de jouets. « Double doudou ».
- Les parents ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la crèche.



06

Gestion des cas

Que faire en cas de cas
suspect ou confirmé ?

Pourquoi ?

La survenue d'une suspicion de cas de COVID-19 chez un enfant ou chez un salarié surviendra nécessairement.

Il convient de préparer la prise en charge pour **prévenir la transmission**, sans surréagir ni compromettre la poursuite de l'activité.



Si un enfant présente des signes

- Symptômes à surveiller : fièvre, toux, rhinorrhée, fatigue, troubles du comportement, éruptions cutanées, conjonctivites, signes digestifs...
- Si gravité (détresse respiratoire, déshydratation) : appeler le **15**.
- Sinon : appeler directement les parents.
- Isoler l'enfant à part dans un environnement rassurant et bienveillant. Des épisodes identiques peuvent survenir plusieurs fois, nécessité de normaliser la situation le plus possible
- **Désinfection +++**

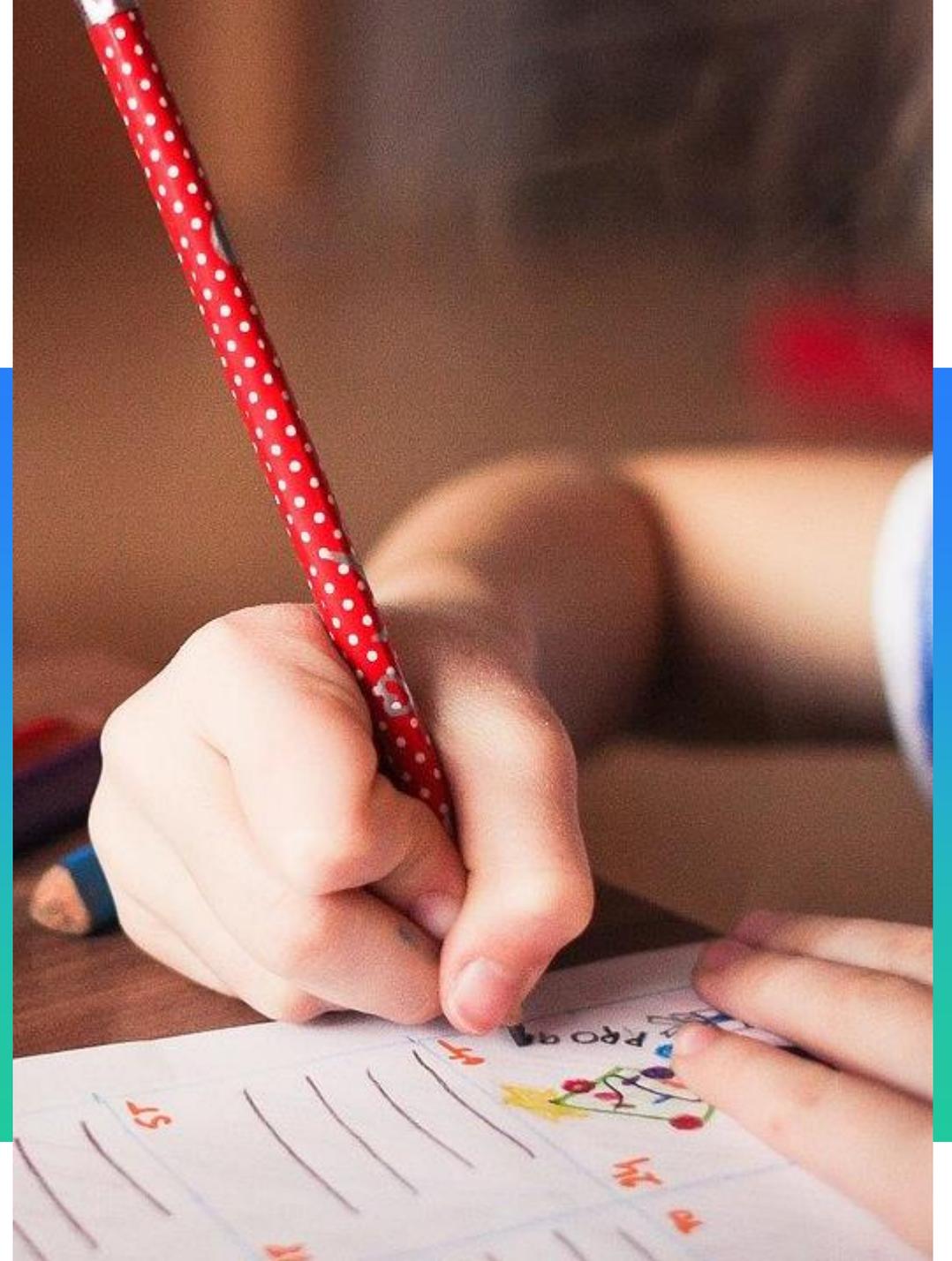
Si un salarié présente des signes

- Si gravité (détresse respiratoire...) : appeler le **15**.
- Isoler le salarié dans une pièce dédiée, retour à domicile après avis médical
- Même si test négatif, isolement au moins 8 jours (en pratique : plus).
- Pas de nécessité de retester pour admettre le retour.
- **Désinfection +++**

Dans tous les cas

Si survenue d'un cas confirmé :
mise en œuvre du contact tracing

Prévenir le service de santé au
travail



Replay et support :

AST67 : www.ast67.org

AMTER : www.amter-epernay.fr/

Epsat Vosges : www.epsatvosges.fr/

Merci de votre attention

Place aux questions !

